

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la HAUTE SAONE
Commune de VREGILLE

PROCES VERBAL
de la réunion du conseil municipal
du 3 janvier 2012

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9
Date de la convocation : 30 décembre 2011
Date de l'affichage : 6 janvier 2012

L'an deux mil douze et le 3 janvier à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean-François, maire.

Présents : M. MEILLER Patrick, M. LAVIEZ Gilles, M. BARTHELEMY Michel, M. GIRARD Michel, Mme BOLE Danièle, Mme CARRY Christine, M. MARTINEZ John, M. BIGONVILLE Fabrice,

Absents : M. BAULARD Marc et M. PAILLARD Christian

M. LAVIEZ Gilles a été élu secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire demande l'autorisation d'y inclure une délibération pour le vote des taux d'imposition 2011. Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 mars 2011.
- 2° - Approbation du compte de gestion 2010
- 3° - Vote du compte administratif 2010
- 4° - Vote de l'affectation de résultat 2010
- 5° - Vote du budget primitif 2011-10-10
- 6° - Vote des taux d'imposition 2011
- 7° - Programme de travaux 2011
- 8° - Questions diverses

1° - Un exemplaire du procès-verbal de la réunion du 9 mars 2011 ayant été adressé à chaque conseiller municipal et aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2° - Programme de travaux en forêt pour 2012.

M. LAVIEZ Gilles, adjoint délégué à la gestion de la forêt communale présente le programme de travaux en forêt proposé par l'ONF.

Ces travaux d'investissement consistent,

- Dans la parcelle 17R, au dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements pour un montant de 1681 € HT,

- Dans la parcelle 16, au nettoyage localisé avec entretien de cloisonnements pour un montant de 2592,50 € HT,
- Dans la parcelle 1, du dégagement manuel de régénération naturelle avec entretien de cloisonnements pour un montant de 1785 € HT

Le cout total de ces travaux s'élève à 6 058,50 € HT soit 6 391,72 € TTC

Après en avoir débattu, le programme de travaux présenté est approuvé à l'unanimité.

3° - Acquisition d'une parcelle boisée sur le territoire de la commune de GEZIER.

Le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier émanant de maître LUSSIAUD, notaire à MARNAY l'informant de la vente, par M. VUILLEMIN Gabriel, domicilié à SAUVAGNEY, (Doubs) d'une parcelle boisée de 52 ares et 72 centiares cadastrée section ZE n° 12 lieu dit Fromentin contigüe à une parcelle boisée communale. De ce fait, la commune de VREGILLE bénéficie d'un droit de préférence pour l'acquisition de cette parcelle aux conditions suivantes :

- Conditions de la vente :
- La vente doit avoir lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété et de jouissance auront lieu le jour de la régularisation de l'acte authentique ?
- Prix et modalités de paiement de la vente :
 - Huit cents euros (800,00 €) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Après en avoir débattu, à la majorité de 6 voix pour, 2 abstentions et une contre, la décision d'acquérir cette parcelle est prise.

Pouvoir est donné au maire pour concrétiser cette transaction pour laquelle les fonds nécessaires seront budgétisés sur l'exercice 2012.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

4° - Décision concernant le projet de réseau d'assainissement.

Comme suite à la décision prise par délibération du 18.10.2011 d'abandonner le projet de réseau séparatif, le cabinet EVI a élaboré un nouvel avant projet qui consiste au maintien du réseau existant en procédant aux réparations nécessaires dans les rues des Varennes et des Vignes et à refaire entièrement le réseau unitaire dans la rue principale (ou il y aurait le plus de réparations). Le coût global estimé s'élève à 479 246,90 € soit 573 179,29 € TTC.

Après en avoir débattu, ce nouvel avant projet, pour un montant de 573 179,29 € TTC est adopté à l'unanimité.

Pour sa réalisation, il est décidé de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et les différents services pour obtenir toutes les subventions possibles.

Le financement projeté sera constitué :

- par les subventions obtenues : 319 945,65 € (voir tableau joint)
- par le financement de la commune : 159 301,25 € (apport 50 000 € + emprunt 109 301,25 €)

La commune s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.

Le cabinet EVI est chargé de constituer le dossier complet pour demander les subventions aux financeurs potentiels concernés par ce projet.

5° - Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie aux collectivités.

Le maire présente la création de l'Agence Départementale initiée par le Département lors de son assemblée générale du 29 mars 2010.

L'objectif de l'Agence est de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la voirie. L'adhésion à l'agence est soumise à cotisation ; le recours aux prestations de l'agence fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée à l'Agence.

L'Agence Départementale est un établissement public administratif en application de l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le président, et un conseil d'administration.

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence Départementale et après en avoir débattu, le conseil municipal :

- décide d'adhérer à l'Agence Départementale,
- Adopte les statuts de l'Agence Départementale tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 29 mars 2010, modifiés lors de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale du 24 septembre 2010.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

6° - Questions diverses.

- Mme BOLE rappelle le projet de construction d'un colombarium dans le cimetière communal. Le maire indique qu'à plusieurs reprises il a contacté le marbrier de Saint Claude mais que celui-ci n'a pas encore établi de devis. Il va le relancer.

- Mme bole DEMANDE 26A

A 23 heures 45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A VREGILLE, le 20 avril 2011

Le secrétaire

Le maire

CARRY Christine

Jean-François ABISSE

Les conseillers présents